



MEDECINE DU TRAVAIL **Une disparition programmée**

- Suppression de la visite d'embauche
- Suppression de la possibilité d'une visite spontanée d'un salarié à la médecine du travail pour signaler les nouvelles maladies : burn-out, harcèlement, les risques psycho sociaux, les effets non encore reconnus de certains produits chimiques (nanomatériaux, pesticides, rayonnements etc..) stigmatisant les salariés concernés
- Une visite médicale tous les 5 ans au lieu de 2 ans entraînant une diminution du nombre de médecins
- La suppression des pouvoirs des médecins du travail pour prescrire des aménagements et/ou des changements de poste ainsi que la suppression du contrôle sur le lieu de travail
- Un système de suivi sous l'égide des directions patronales pour organiser un contact avec les salariés qui ne sera pas toujours réalisé par un médecin et ne respectant pas le secret médical.
- Une insuffisance de la formation des médecins du travail et de leurs auxiliaires ainsi que de leur nombre

Signez la pétition

<https://www.change.org/p/bernard-salengro-les-m%C3%A9decins-du-travail-ne-pourront-plus-t%C3%A9moigner-sur-le-burn-out-avec-la-loi-el-khomri>

POUR

RENCONTRER systématiquement tous les salariés à l'embauche, et pour un suivi régulier par les médecins du travail chaque année

EVITER la stigmatisation des salariés qui viennent spontanément voir les médecins du travail

AVOIR un aperçu de l'état de santé et du vécu de tous les salariés

UTILISER la fiche d'aptitude pour protéger le secret médical des salariés et pour aménager les postes de travail

PROTEGER les salariés tout en assurant la sécurité des tiers ou du voisinage

Contact mail : snctn.cfe.cgc.notaires@gmail.com

SNCTN

c/o CFE-CGC Chimie - 33, Avenue de la République - 75011 PARIS – Tél. 01.55.30.13.18
Siège social à la Maison de la CFE-CGC Paris 8ième